



PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL COMMUNAL
DE JORAT-MENTHUE DU LUNDI 12 juin 2017 à 20h00
(Peney-le-Jorat, grande-salle)

Le Président, Frédy-Daniel Grossen, salue l'assemblée et ouvre la séance à 20h00.

00. Ouverture de la séance

Le secrétaire procède à l'appel : 43 conseillers sont présents 5 sont excusés et 2 absents.

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut délibérer.

Le Président demande s'il y a des remarques concernant les documents reçus. Ce n'est pas le cas.

Le Président annonce que le point 6 de l'ordre du jour est retiré, il sera reporté à la prochaine séance.

Hugo Diaz va quitter la commune, sa démission formelle n'a pas encore été reçue.

Deux démissions sont parvenues au Président, à savoir Pierre-André Pelet et Stéphane Métraux, les lettres de démission sont lues.

Deux membres suppléants ont acceptés de faire partie du conseil communal, il s'agit de Xavier Robert et Johan Viret, ils seront assermentés au point 1bis de l'ordre du jour.

01. Procès-verbal de la séance du 12 décembre 2016

Le procès-verbal du 12 décembre 2016 suscite les remarques suivantes :

- page 4 – Bernard Krieg donne un complément d'informations quant à la transformation du collège de Peney-le-Jorat, l'enveloppe thermique de ce bâtiment n'a pas le droit à des subventions, contrairement aux panneaux photovoltaïques qui eux sont subventionnés.
- page 8 – intervention de Jean-François Jatton : l'Etat est en train de relever les bornes et non de les enlever (le p-v. sera corrigé).

Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

01 bis Assermentation

Suite aux démissions de Stéphane Métraux et Pierre-André Pelet, le Président procède à l'assermentation de Xavier Robert et Johan Viret, viennent ensuite.

02. Communications du président

Le Président informe que l'on peut trouver le règlement du conseil communal sur le site de la commune. Le Président se tient à disposition si un membre désire des explications sur ce règlement. L'idée a été émise d'organiser une matinée découverte avec repas. Le Président y planche et les volontaires sont les bienvenus.

03. Communications de la Municipalité

La Syndique Line Gavillet donne les communications suivantes :

Concernant le dossier **zone réservée**. Après sa mise à l'enquête, 4 oppositions sont parvenues, la Municipalité a rencontré l'un des opposants et doit encore rencontrer tout prochainement les autres opposants. Un préavis sera présenté au prochain conseil communal.

Collège Peney-le-Jorat – Le dossier a été mis à l'enquête et la Municipalité a reçu une opposition, qu'elle a levée. Il faut attendre le délai de 30 jours pour le délai de recours. Elle précise que le tilleul situé sur cette parcelle ne sera pas abattu. Un locataire a déménagé en février et l'autre emménagera le 15 juin dans la villa de l'émetteur à Sottens.

Droit à bâtir : pour rappel, l'entreprise Zahnd de Rueyres envisage d'agrandir l'aire de dépôt de ses bois, en rachetant 6 ha de terrains attenants à l'usine. Ce terrain est en zone agricole et les droits à bâtir de l'émetteur serviront à convertir le terrain agricole en terrain industriel ou artisanal. Actuellement, la Municipalité a négocié les droits avec l'entreprise, qui doit réfléchir et rendre réponse. Pour répondre à Etienne Stadler, la décision finale reviendra au conseil communal, il s'agit là d'une forme d'aliénation. C'est une procédure compliquée, il faut la même surface et la même qualité de terrain et la décision doit être prise simultanément par les conseils communaux des deux communes.

Jacques Bœuf demande si l'attente d'une réponse est une question financière ce à quoi Mme Gavillet répond par l'affirmative, la Municipalité a fait une proposition en fonction de ce qui se négocie dans la région. Elle précise que la tractation a lieu pour 6 hectares de la parcelle de l'émetteur.

Jean-François Jaton demande si seul Jorat-Menthue a proposé son droit à bâtir à l'entreprise Zahnd, ce à quoi Line Gavillet répond par l'affirmative.

Stéphanie Grimm dit que si l'on vend notre droit à bâtir, on le perd aussi pour un éventuel agrandissement de l'émetteur, La Syndique répond qu'au vu du classement de l'émetteur il ne serait pas possible de l'agrandir. Jorat-Menthue possède encore du terrain à l'émetteur, qui pourrait être utilisé dans le cadre du PGA.

Olivier Sonderegger signale qu'il serait plus judicieux de traiter d'abord le PGA et ensuite les droits à bâtir en commercialisant le surplus, pour réaliser des opérations financières. Line Gavillet répond que si cette démarche a été entreprise, c'est qu'elle est prévue dans le plan cantonal directeur. Bernard Joss indique que ces droits à bâtir vont partir dans les réserves cantonales et que l'on ne connaît pas le délai, autant le faire avant que l'on n'ait plus rien.

PPA La Velaz

Le projet du plan de quartier de la Velaz est entre les mains de la Cour de droit administratif et public, dont une réponse est toujours attendue, suite à une séance sur place le 9 février 2017.

Émetteur

Concernant le projet du data center, un prix pour la location a été donné à l'entreprise Bérard. La Municipalité a donné un délai au 30 juin pour lui donner une réponse. Passé ce délai, elle étudiera d'autres pistes.

Arrêt car postal de Montaubion-Chardonney

Bernard Joss prend la parole : après plusieurs séances avec le voyer et CarPostal, ce tronçon est cantonal. Tout aménagement doit être présenté au canton ; par contre son financement est à la charge de la commune. Deux variantes sont présentées avec leurs avantages et inconvénients. La variante 1 a été refusée par le canton pour cause de géométrie des entrées dans le giratoire. La variante 2 a été négociée entre les parties. Au vu de la complexité de ces variantes, la Municipalité n'est pas complètement satisfaite et va poursuivre cette étude. Néanmoins son coût s'élèvera à environ Fr. 120'000.-. Dans le but de préparer un préavis toutes suggestions sont les bienvenues.

David Schertenleib relève que le coût est une chose, mais l'important est la sécurité, il a été mis beaucoup d'argent pour les autres villages. En parlant avec d'autres personnes, il demande une réflexion pour la remise de la route à la commune, qu'elle pourrait ainsi limiter à 50 km/h.

Stéphanie Grimm rappelle qu'une commission sur la sécurité routière a été nommée et qu'elle serait ravie de soutenir la Municipalité pour une proposition au conseil et au canton.

Chemins AF

Bernard Joss informe que la planification de la réfection des chemins AF a débuté fin 2015. L'état des lieux a été réalisé. Selon le degré d'urgence, les réfections sont agendées sur 15 ans, par tranche de 5 ans. La première tranche a été soumise à l'expertise fédérale. Un préavis sera soumis lors d'un prochain conseil.

04. Préavis 11-2017 Comptes 2016

La Municipalité n'a rien à ajouter.

Le rapport de la commission ad hoc est lu par M. Angelo Rubin.

Le Président passe en revue les comptes.

Les comptes suscitent les questions suivantes :

Jean-Marc Hermans demande concernant le poste 3509.318.60 assurance ECA dépôt des paysans, ce bâtiment est-il loué ? La Syndique répond qu'il est utilisé pour stocker du matériel communal.

Jacques Boeuf demande si les honoraires indiqués au poste 3519.314.10 sont destinés au projet abri PCi qui n'a pas été adopté ? La Syndique acquiesce, il s'agit des honoraires de l'ingénieur pour l'étude, ceux de l'architecte avaient été comptabilisés en 2015.

Stéphanie Grimm demande des explications pour le poste 4610 qui présente au budget des charges pour Fr. 5'500.- et qui passe à Fr. ~120'000.- dans les comptes ? Clémence Grognuz, boursière explique que le poste égouts-épuration est un poste à recettes affectées qui doit s'équilibrer, puisque les produits des taxes sont dévolus à financer le réseau. Parmi les taxes, la taxe unique de raccordement est difficilement prévisible puisqu'elle est liée aux constructions. Or cette année, il y eu énormément de permis délivrés, dès lors le supplément de recettes doit être attribué au fonds de réserve égouts et épuration pour financer des travaux futurs. Ainsi on voit que le poste général 461 est équilibré.

Laurence Pralong rebondit et comprend que le compte 4610.381.10 concerne l'affectation au fonds de réserve, montant que l'on retrouve au bilan en augmentation du compte 9280.0. Clémence Grognuz confirme que c'est exact.

Christophe Korber a une question concernant le patrimoine administratif dans lequel on y voit certains postes amortis à Fr. 1.-. Nous pouvons également lire le montant du crédit accordé, cet argent n'est pas encore dépensé. Il demande si on ne le trouve pas à double dans les actifs et dans le patrimoine ? A titre d'exemple, aux postes 9143.31 et 32, en 2015 le casino était amorti à Fr. 1.- et on avait encore à dépenser Fr. 107'000.- pour le chauffage. Ce n'est que de l'argent tant que le chauffage n'a pas été installé. La boursière explique que le montant de Fr. 107'000.- inscrit aux comptes 2015 représente la dépense réalisée pour les travaux de chauffage effectués à cette date. Le crédit accordé était de Fr. 110'000.- et les dernières factures sont arrivées sur 2016. Comme les conclusions du préavis mentionnaient que nous prélevions le financement dans le fonds travaux futurs pour l'amortir en une fois et non sur une durée déterminée, cette écriture a été passée en 2016 et le compte est soldé.

Clémence Grognuz souligne que d'une manière générale, les montants qui figurent à l'actif, sous patrimoine administratif, représentent les soldes des investissements à amortir, le montant du crédit accordé au départ est indiqué pour mémoire dans le libellé.

Pour les crédits encore ouverts, comme le 9143.43 rénovation appartement villa de l'émetteur, on voit que nous avons payé des factures pour Fr. 10'000.- au 31.12.2016 sur un crédit global de Fr. 100'000.-. La suite des dépenses de travaux figurera dans les comptes 2017.

Mathilde Goumaz souhaite comprendre pourquoi l'étude de la déchetterie est indiquée sur l'actif transitoire. La Boursière mentionne que le poste n'est pas ouvert dans les actifs transitoires, mais dans le patrimoine administratif. Elle précise que c'est un crédit voté en 2014.

Laurence Pralong pose une question concernant la provision de la péréquation de Fr. 95'000.- (compte 9259.09), qui était de Fr. 20'000 en 2014 et Fr. 30'000 en 2015. Elle se demande pourquoi ce montant de Fr. 95'000.- et si c'est en lien avec les travaux routiers. La Boursière répond qu'il s'agit de la péréquation directe entre communes et non des dépenses thématiques. La valeur du point d'impôt a passé de Fr. 42'711.-, valeur de référence 2014 pour les acomptes budgétisés, à Fr. 48'492.- en réalité pour 2016. Il y a donc de grandes chances que nous devions contribuer davantage et payer un complément lors du décompte final qui nous parviendra durant l'été 2017. Il est impossible de connaître le solde effectif au moment du bouclage puisque le résultat de toutes les communes doit être pris en considération. Par mesure de prudence il faut créer cette provision.

Frédy Grossen rappelle que l'ASIRE a cessé de demander aux communes de statuer explicitement sur le cautionnement de sa dette, vu que le plafond d'endettement de l'association est fixé statutairement. Ce qui veut dire que Jorat-Menthue est engagée à hauteur de Fr. 3'275'076.-, représentant sa quote-part aux dettes de l'ASIRE. Les montants des diverses associations doivent figurer en pied de bilan, comme engagements hors bilan, et entrent dans le plafond de cautionnement que nous avons voté en début de législature.

Stéphanie Grimm fait une remarque générale : il a été voté un crédit d'étude pour la déchetterie à hauteur de Fr. 50'000.-, voir compte 9141.25. Le montant était quasiment utilisé à fin 2015 et l'on voit que le crédit a été dépassé pour atteindre Fr. 110'702.- à fin 2016. Est-ce normal que cela soit ainsi dépassé et qu'il n'y ait pas eu de demande de crédit complémentaire présentée au Conseil ? Line Gavillet explique que dans le feu de l'action, la Municipalité n'a pas eu le temps de faire une demande complémentaire. Stéphanie Grimm demande si on va dépenser encore Fr. 110'000.- pour une prochaine étude et si un crédit d'étude doit encore être demandé. Si c'est le cas, un cadre devrait être donné.

François Cornu signale qu'une erreur s'est glissée dans le rapport de la commission de gestion. C'est l'AIEHJ et non la Romande Energie qui a participé à la fouille de la benne compactante de Villars-Tiercelin pour Fr. 10'000.-.

La discussion n'étant plus demandée, le Président met le préavis municipal 11-2017 au vote.

Les comptes 2016 sont acceptés à l'unanimité.

05. Préavis 12-2017 Gestion 2016

La Municipalité n'a rien à ajouter.

Le rapport de la commission ad hoc est lu par Olivier Sonderegger.

Monsieur Grossen passe en revue les divers points du rapport de gestion.

La discussion n'étant pas demandée, Monsieur Grossen met le préavis municipal 12-2017 au vote. Le préavis municipal est accepté à l'unanimité.

06. Préavis 13-2017 Arrêté d'imposition 2018

Ce point a été retiré de l'ordre du jour.

07. Elections

Élection du Président pour 2017-2018 :

Frédy Grossen est élu par applaudissement.

Élection du Vice-Président pour 2017-2018 :

Christophe Korber est élu par applaudissement.

Élection de deux scrutateurs pour 2017-2018 :

Laurette Jatton et Jean-Marc Hermans sont élus par applaudissement.

Election de deux scrutateurs suppléants pour 2017-2018 :

Manuela Gavillet et Françoise Gurtner sont élus par applaudissement.

08. Désignation d'une commission « PGA »

Le Président met en discussion la désignation d'un groupe consultatif pour le PGA. C'est le conseil qui doit désigner ces membres. Le bureau du conseil propose un membre par village. La discussion est ouverte.

Jean-Paul Cavin qui se réjouit de la nomination de cette commission le laisse cependant perplexe. Il lui semble qu'un tel groupe devrait être désigné par la Municipalité. Mais tel n'est pas le cas. Il lui semble aussi qu'un membre par village à savoir 5, semble peu, on pourrait aller jusqu'à 7 ou 9. Il ne faudrait pas que ce groupe soit des représentants de propriétaires. Le président demande à Jean-Paul Cavin s'il fait une proposition formelle quant au nombre de membres de ce groupe, qui répond que cela dépend du nombre de candidats.

In fine les candidats au nombre de 6 sont désignés, il s'agit de :

Daniel Robert/ Jean-Paul Cavin / Jean-Marc Hermans / Vincent Aubert / Olivier Sonderegger / François Cornu.

Le président explique à Angelo Rubin qu'une autre commission sera désignée pour rapporter sur le préavis du PGA et sur les oppositions.

09. Présentation du parc périurbain

Sophie Chanel et Anne-Marion Freiss présentent le projet du parc périurbain.

Les membres du conseil communal ont pu ainsi leur poser des questions sur cette étude.

10. Communications (2^e partie)

Frédy Grossen demande que, pour la prochaine séance, un délégué par association fasse, pour information, un petit rapport sur l'association de laquelle il fait partie.

Bernard Joss donne des informations concernant les Journées du bois suisse qui auront lieu les 15 et 16 septembre 2017 dont l'objectif est de promouvoir le bois suisse. Le président enverra aux membres du conseil les détails.

Giuseppe Greco informe que la Fête nationale se déroulera à Villars-Tiercelin cette année, il informe également qu'un étudiant en urbanisme durable, Jan Förster va participer à l'étude du PGA.

Line Gavillet informe qu'une nouvelle commission pour le projet d'une déchetterie a été nommée. La déchetterie d'Eclépens a été visitée et un préavis sera présenté avec un projet moins pharaonique, la voirie sera réduite pour le prochain projet. Si un crédit d'étude est nécessaire la Municipalité le présentera au conseil mais toutes les informations récoltées jusqu'à maintenant semblent suffisantes.

Un projet pour l'entretien de l'enveloppe extérieure de la grande salle de Villars-Tiercelin sera présenté au conseil.

Concernant le bâtiment du chalet du Villars, l'idée est d'utiliser le projet du parc périurbain pour valoriser ce bâtiment. De toute façon il devra être entretenu, la toiture est en mauvais état et l'appartement est vétuste. Le locataire de ce bâtiment ayant un retrait de permis, il souhaiterait que le car postal s'arrête à cet endroit, qui propose une belle place d'arrêt. La Municipalité a demandé à CarPostal, mais avec les nouvelles directives, cela est compliqué, ils demandent un quai, alors que sur d'autres arrêts, comme Praz Longet à Villars-Mendraz ou au Chalet au Renard, aucune de ces infrastructures n'ont été nécessaires.

La Municipalité fait appel aux conseillers pour qu'ils laissent une remarque sur le site de consultation des horaires en ligne, pour demander un arrêt.

11. Divers et propositions individuelles

Etienne Stadler demande s'il est possible d'envisager une agence postale dans un magasin. Line Gavillet informe que la question s'est posée au magasin de Sottens, mais le gérant avait renoncé, car trop compliqué. René Pernet a fait aussi cette demande, mais cela implique beaucoup de contraintes et d'infrastructures.

René Pernet a remarqué l'installation d'une magnifique fontaine au Chalet du Villars. Celle-ci a été posée par le Syndicat d'alpage pour son 100^{ème} anniversaire.

Bernard Krieg donne des nouvelles de l'installation de la station photovoltaïque du congélateur de Sottens. Celle-ci s'avère bénéfique, elle sera amortie sur une durée de 20 ans.

Jean-Paul Cavin demande ce que l'on entend par la valorisation du chalet du Villars, il encourage l'entretien de ce bâtiment. Line Gavillet répond que l'idée serait que, si le parc périurbain voit le jour, l'entrée du parc pourrait se situer à cet endroit, avec un accueil et éventuellement une vente de produits du terroir.

Stéphanie Grimm, demande quel est le cadre légal de l'installation du pizza-truck à la place Planche Marion. Elle a constaté la venue de tables, chaises et plantes vertes autour, ainsi qu'une prise électrique sur la benne compactante, Giuseppe Greco répond que la place de ce foodtruck est louée et elle paie l'électricité. Elle est en possession d'une patente et est contrôlée par le service d'hygiène. Quant au mobilier autour, Giuseppe Greco signale qu'il doit être rangé. Il va en toucher un mot à la propriétaire. Il répond également à Laurence Pralong : la personne habite Villars-Tiercelin et sa société est inscrite au Mont-sur-Lausanne.

La parole n'étant plus demandée, le Président clôt la séance à 22h50.

Le Président :

Frédy-Daniel Grossen

La secrétaire :

Nicole Boeuf